

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

Délibération n° 2011/31

Objet : Adhésion à l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin

Vu les délibérations n° 2011/05, 2011/15 et 2011/24 relatives à l'Association Foncière Urbaine Autorisée ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin définis par l'arrêté préfectoral de création du 10 décembre 2007 et par les arrêtés modificatifs du 26 août 2008 et du 12 mars 2010 ;

Vu les articles L. 324-1 à L.324-10 du code de l'urbanisme sur les Etablissements Publics Fonciers Locaux ;

Vu les articles L. 221-1, L.221-2 et L.300-1 du code de l'urbanisme, respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement ;

Vu les articles L.2131-1 à L.2131-11 du code général des collectivités territoriales sur le contrôle de légalité des actes et délibérations ;

Vu l'article 1607 du code général des impôts, relatif à la taxe spécial d'équipement ;

Considérant que l'EPF est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, tout acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la commune pourrait notamment avoir besoin de recourir à l'EPF dans le cadre de l'opération d'aménagement pour la zone « Hinter den Gaerten » et le projet d'Association Foncière Urbaine Autorisée ;

Considérant que l'EPF peut acquérir les biens par voie amiable ou par voie d'expropriation ; qu'il peut également par délégation utiliser la procédure du droit de préemption urbain ;

Le maire explique que l'EPF exerce auprès des communes des compétences exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état, revente des biens et éventuellement des études et travaux inhérents à ces actions. Ainsi l'EPF intervient dans le cadre d'une convention de portage foncier. Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées à la commune. L'EPF, dans le cadre de son intervention, assure le respect de la juste valeur vénale. Ainsi il n'y a pas d'alimentation de la spéculation foncière.

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à sept voix pour et deux abstentions (Messieurs J-P GLASSER et P. KLEIN) ;

DEMANDE l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin ;

ACCEPTE les dispositions des statuts de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin annexés à la présente délibération ;

ACCEPTE sur le territoire de la commune le principe de la mise en place de la taxe spéciale d'équipement visé à l'article 1607 bis du code général des impôts ;

DESIGNE, sous réserve de l'acceptation par les instances de l'Etablissement Public Foncier de la présente demande, dans les organes représentatifs de l'EPF un(e) délégué(e) et un(e) délégué(e) suppléant(e) comme suit :

Titulaire : Pascal STUTZMANN

Suppléant : Richard RUSCH

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

Délibération n° 2011/32

Objet : signature de la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et créant les CAUE et son décret d'application n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;

Vu la convention proposée par le CAUE du Bas-Rhin annexée à la délibération ;

Vu la délibération n° 2011/05 demandant la création d'une AFUA ;

Considérant que dans le cadre du projet d'AFUA, il est nécessaire de faire des études préalables au dépôt de demande de création de l'AFUA auprès des services de la préfecture ; que les compétences et l'expérience du CAUE du Bas-Rhin puissent être utiles à l'élaboration du projet ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

DECIDE de travailler en collaboration sur le projet d'AFUA avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin domicilié au 5, rue Hannong, 67000 STRASBOUR, conformément aux conditions fixées par la convention ;

DECIDE de signer la convention proposée par le CAUE ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

Délibération n° 2011/33

Objet : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale prévoit notamment qu'un schéma de coopération intercommunale soit élaboré par le Préfet.

La réalisation de ce schéma a pour buts notamment d'achever la carte intercommunale et de rationaliser les périmètres des intercommunalités actuelles en essayant d'en regrouper un maximum.

Plusieurs objectifs doivent ainsi être atteints :

- toutes les communes doivent être membre d'un E.P.C.I. (interdiction des communes isolées) ;
- le seuil minimal de constitution des E.P.C.I. est fixé à 5 000 habitants ;
- la cohérence spatiale des E.P.C.I. doit être améliorée avec notamment la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales ;
- le nombre de syndicats de communes et d'E.P.C.I. doit être réduit.

Le Préfet du Bas-Rhin a ainsi présenté son projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) et l'a transmis aux collectivités concernées qui doivent se prononcer sur le projet dans un délai de 3 mois.

Pour ce qui concerne le Kochersberg, le Préfet propose ainsi de regrouper en une seule communauté de communes les Communautés de Communes du Kochersberg, de l'Ackerland et des Châteaux.

Le Maire ouvre le débat en évoquant les liens naturels qui existent entre la Communauté de Communes du Kochersberg et celle de l'Ackerland. Un certain nombre de projets ont déjà été réalisés en commun, comme par exemple le Relais Assistants Maternels situé à Wiwersheim.

Par ailleurs, il est à noter que les infrastructures sportives ou culturelles du territoire de la Communauté de Communes du Kochersberg sont déjà largement utilisées par la population de ce territoire voisin. Il y a manifestement un bassin de vie qui rassemble les deux communautés de communes.

Par contre, aucun lien véritable n'existe avec la Communauté de Communes Les Châteaux, bien que le Contrat de Territoire du Conseil Général du Bas-Rhin a été signé avec cette collectivité. Les bassins de vie sont différents puisque les habitants de ce territoire tendent naturellement à se diriger vers la CUS ou Molsheim.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à trois voix contre et six voix pour :

CONVIENT très largement qu'un regroupement avec la Communauté de Communes Ackerland serait naturel et souhaitable ;

A l'unanimité des présents :

SE PRONONCE contre le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet ;

A trois voix contre et six voix pour :

SE PRONONCE en faveur d'un regroupement de la Communauté de Communes du Kochersberg avec uniquement la Communauté de Communes Ackerland, mais à condition que ce regroupement se fasse avec l'ensemble des communes membres de cette collectivité.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

Délibération n° 2011/34

Objet : Signature de la convention avec SARL CRESCENDO – aménagement de la Place de la Fontaine

Vu le budget primitif voté par une délibération n° 2011/20 du 15 avril 2011 et notamment la section d'investissement ;

Vu la convention proposée par SARL CRESCENDO annexée à la présente délibération ;

Considérant que le conseil municipal a voté un budget afin de réaménager la Place de la Fontaine ; que des études pour cette opération sont nécessaires ; qu'il faut faire appel à un bureau d'études capable de faire des propositions d'aménagement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de faire appel à SARL CRESCENDO pour la mission telle qu'elle est décrite dans la convention ;

AUTORISE le maire à signer la convention avec SARL CRESCENDO.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

Délibération n° 2011/35

Objet : Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 avril 2009 ;

Vu le code d'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R*123-20-1 et R*123-20-2 ;

Vu les délibérations n^{os} 2011/07 du 28 janvier 2011, 2011/23 du 15 avril 2011 et 2011/28 du 3 juin 2011 relatives à la modification simplifiée du PLU ;

Considérant que le PLU tel qu'il a été adopté le 3 avril 2011 comporte deux erreurs matérielles et qu'il ne permet pas l'installation de dispositifs employant des énergies renouvelables sur les toits et les toitures végétalisées ; que le dossier de modification simplifiée doit être mis à disposition du public durant un mois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

CONVOQUE le public pour émettre ses observations sur le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui sera mis à disposition du lundi 29 août 2011 au mercredi 5 octobre 2011 inclus, aux horaires d'ouverture de la mairie (excepté les mercredis 14 et 28 septembre 2011).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

Délibération n° 2011/36

**Objet : modification statutaire de la Communauté de Communes du Kochersberg :
changement d'adresse du siège administratif**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-20 ;

Considérant que la Communautés de Communes du Kochersberg a décidé de fixer une nouvelle adresse pour son siège administratif à compter du 5 septembre 2011, à savoir : Le Trèfle, Maison des Services Publics du Kochersberg, 32, Route des Romains, 67 370 TRUCHTERSHEIM ; que ce changement consiste en une modification statutaire sur laquelle l'assemblée délibérante de la commune doit se prononcer ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

SE PRONONCE en faveur de la modification statutaire.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

Délibération n° 2011/37

Objet : Dénomination de la rue du lieu-dit « Lehmgrube »

Le maire informe le conseil municipal que les futurs habitants connus à ce jour du lieu-dit « Lehmgrube » propose de dénommer la rue « rue des champs » ;

D'autres propositions sont faites : rue Lehmgrube, rue de la glaise, rue de la glaiserie ;

Le conseil municipal, à huit voix pour et une voix contre ;

DECIDE de dénommer la rue, rue Lehmgrube.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH